



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

Attention : « Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19 »

DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION NATIONALE DES ÉTALONS DE GLOVELIER ET POUR L'APPROBATION DES ÉTALONS 2021

Préambule

La Sélection nationale des étalons, tout comme l'Approbation des étalons, revêtent une importance grandissante tant pour l'élevage que pour l'image de marque de la race. Il est donc primordial de veiller à ce que ces deux manifestations se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Dans ce but, la FSFM a rédigé la présente directive qui vise à réglementer aussi bien la présentation des chevaux que l'attitude des éleveurs et les compétences de la commission. La FSFM tient à mettre en valeur la docilité des chevaux et à présenter de manière optimale la qualité de leurs allures.

Ferrage

Nous prions instamment les propriétaires d'élèves-étalons de faire poser par leur maréchal respectif des fers avec des trous standards pour la pose de crampons. En effet, les chevaux qui participent au Test en station, doivent pouvoir être cramponnés si les conditions climatiques l'exigent.

Contrôle d'ascendance

Une ascendance contrôlée et en ordre du côté paternel est une condition d'admission à la Sélection de Glovelier. Vous devrez contacter votre vétérinaire pour les différentes prises de crins. Ce dernier transmettra les échantillons et sa facture à la FSFM. Si le résultat indique une fausse ascendance ou une ascendance douteuse, nécessitant une investigation plus approfondie, l'étalon ne pourra pas être admis à la Sélection. Les résultats seront pris en compte jusqu'au lundi précédent la Sélection, à savoir le lundi 6 janvier. Le délai d'inscription, fixé au 4 novembre, doit impérativement être respecté afin que les résultats soient disponibles à temps. Le contrôle d'ascendance du côté maternel se fera uniquement pour les étalons sélectionnés pour le Test en station.

PSSM de type 1

Tous les candidats-étalons devront avoir été testés avant la Sélection et ceux qui auront un résultat positif (porteur de la PSSM 1) ne pourront pas être admis à la sélection. La PSSM de type 1 (myopathie à stockage de polysaccharides) est une mutation génétique provoquant des troubles musculaires récurrents. Les chevaux peuvent être touchés à différent niveau mais les symptômes sont très ressemblants au « coup de sang ». Il s'agit d'une maladie dite dominante, cela signifie qu'un seul allèle atteint suffit pour que l'animal soit malade. Ce contrôle s'effectuera avec une prise de crins faite par votre vétérinaire.

Fibrose hépatique de Caroli (CLF)

Tous les candidats-étalons devront avoir été testés avant la Sélection et ceux qui auront un résultat positif (porteur de la CLF) ne pourront pas être admis à la sélection. Pour les descendants de l'étalon Eiffel, soit Enduro d'Ecurie des Couleurs, Envol, Eragon, Etendard du Clos Virat, Ethan et Euro, il se pourrait qu'il y ait également des cas porteurs de la CLF s'ils ont hérité de l'allèle défectueux de leur mère. Pour les candidats qui ont déjà un résultat CLF au moment de l'inscription, une copie du résultat du laboratoire (Université de Berne) doit être jointe à l'inscription et il ne sera en principe pas nécessaire de refaire une prise de sang et un test. Pour les autres candidats, votre vétérinaire effectuera une prise de sang en vue du test CLF en même que la prise de crin pour le contrôle d'ascendance et le contrôle PSSM.

Présentation et code de conduite

Nous recommandons aux éleveurs de soigner leur tenue vestimentaire avec le même soin qu'ils apportent à la présentation de leurs chevaux et tenons à leur préciser que conformément à la législation sur la protection des animaux, ces derniers ne devront pas être fraîchement tondus et qu'en aucun cas les poils tactiles ne devront être rasés. Les élèves-étalons sont présentés par deux personnes au plus (un chasseur et un meneur).

Après l'évaluation du modèle, celle des allures s'effectue sur la base d'un passage au pas puis d'un passage au trot. Seule la commission est à même de demander un passage supplémentaire en cas de besoin. Les initiatives de la part des éleveurs dans ce domaine obligeront la commission à faire entrer le candidat suivant. L'usage du fouet est toléré. Cependant, les allures forcées par l'usage de ce dernier ne seront pas valorisées par les juges. Les chevaux sont censés se déplacer calmement et librement. Au trot, les chevaux parcourent le triangle sans faire de volte dans les angles, mais en marquant un ralentissement dans les angles. Les voltes dans les angles sont considérées comme le résultat d'une allure forcée dans la longueur précédente et sont, de ce fait, pénalisantes. Les juges doivent pouvoir apprécier les transitions entre un petit trot raccourci (au départ et à l'arrivée dans les angles) et un trot délié et souple sur les longueurs.

Robes

La sélection se fera en respectant le programme d'élevage, donc en favorisant les robes baies, alezanes et noires, avec peu de marques blanches. Certaines robes apparaissant parfois dans la race comme « né blanc » et « pie » ne pourront donc pas être admises à la Sélection. Les marques blanches sont appréciées selon les « *Directives des marques blanches dès 2016* » approuvées par les délégués lors de l'assemblée du 17 avril 2015 (disponibles sous <http://www.fm-ch.ch/fr/elevage/reglements-et-directives.html>)

Pour les marques blanches sur le corps (tronc et cou), seules celles qui ne sont pas d'origine génétique seront admises. La preuve qu'une telle marque blanche n'est pas d'origine génétique doit être fournie par l'éleveur avec l'inscription. Pour cela, il doit demander un certificat vétérinaire qui ne peut être délivré que par la clinique vétérinaire de l'Uni de Berne (personne de contact : Dr. méd. vét. Claudia Graubner, tél. 076 373 84 65) ou par celle de l'Uni de Zürich (personne de contact : Dr. méd. vét. Andrea Simone Bischofberger, tél. 044 635 84 70). Le cheval doit être amené pour être examiné et la consultation comprenant l'attestation coûte 50 francs à l'éleveur.

Recours

a) Sélection de Glovelier : selon le nombre de candidats, de 30 à 50 % seront recalés en fin de matinée (recours possible jusqu'en début d'après-midi). L'après-midi, les notes seront données pour les étalons refusés à l'issue de leur passage. Les propriétaires auront la possibilité de faire recours contre la décision de la commission au moyen d'un formulaire adéquat au stand de la FSFM. Le délai de recours est échu lorsque les 2 chevaux suivants ont quitté la piste. Pour l'avant dernier et le dernier candidat, le délai de recours est de 5 minutes à compter du moment où ils ont quitté la piste. Tous les recours seront traités en fin d'après-midi, dans l'ordre de passage des chevaux. Les éleveurs adoptent une attitude courtoise envers la commission d'approbation chargée de traiter les recours. Ils sont invités à faire présenter leur cheval par une tierce personne, afin de voir eux-mêmes leur cheval avec la commission. La taxe à verser au moment du dépôt d'un recours est de Fr. 70.-

b) Approbation des étalons : conformément au Règlement sur l'approbation des étalons, il n'y a pas de recours possible à cette étape de la sélection. Les candidats ayant échoué ont la possibilité de repasser le TES à l'âge de 4 ans comme prévu dans le règlement.

Chevaux à vendre

Les amateurs de jeunes étalons non sélectionnés à Glovelier sont de plus en plus nombreux. Ainsi, les chevaux à vendre pourront être présentés sur la piste d'échauffement dans la rue adjacente, ainsi que sur le triangle à partir de 12h45. Les propriétaires de ces chevaux voudront bien s'annoncer auprès du stand d'information.

Sous réserve de modification